



Le mot du Maire

Depuis le 7 mai, nous avons un nouveau président de la République. Emmanuel MACRON a bouleversé les forces politiques habituelles. Une nouvelle assemblée a été mise en place confirmant le désir de changement.

Les pouvoirs politiques historiques s'en trouvent perturbés.

Notre nouveau député, Monsieur Jean-Michel FAUVERGUE, a fait carrière dans la Police et plus précisément a été patron du RAID. Nous lui souhaitons de réussir dans ses nouvelles fonctions.

Depuis 1 an que nous parlons politique... nous allons enfin pouvoir nous mettre au travail !!!

Si vous partiez ou pas en vacances, profitez pleinement de cette période estivale pour vous ressourcer et être fin prêt pour la rentrée. Bel été à tous !

Pascal LEROY

PRINTEMPS DE PAROLES

Le mercredi 17 mai 2017

Malgré la pluie, un peu plus de 150 spectateurs étaient réunis sur la prairie de la mairie pour assister à la représentation du spectacle « Accroche-toi si tu peux » de la compagnie Les Invendus. Spectacle mélangeant chorégraphies et jonglage. L'orage a grondé et les fortes pluies n'ont pas permis la représentation du 2^{ème} spectacle « Clowns d'affaires » de la compagnie Batchata. Dommage ! Merci aux artistes pour leur prestation et à Marne et Gondoire d'avoir organisé ces spectacles gratuits dans notre village pendant le festival « Printemps de Paroles ».



COURSE ENTRE DHUIS & MARNE

Le lundi 8 mai 2017

C'est sous un temps mitigé que s'est déroulée la 6^{ème} édition de la course « Entre Dhuis et Marne » avec un peu plus de 1.100 inscrits. 4 courses étaient organisées : 16 km, 22 km, course enfants éveil athlétisme et course d'enfants poussins.



En savoir plus : <http://www.couriravecpomponne.com/entre-dhuis-et-marne-2017/>

Sommaire

Le printemps de paroles	PI
Course Entre Dhuis & Marne	PI
Marathon Marne & Gondoire	P2
Fête du village	P2
Aide au développement économiques et aides aux entrepreneurs	P2
Île de loisirs Jablines	P2
Les métiers d'arts	P3
Appel à la vigilance	P3
Passeport et carte d'identité	P3
Quads et motos interdits en forêt !	P4
Carnet du village	P4

MARATHON MARNE ET GONDOIRE

Le dimanche 4 juin 2017

Le marathon, pour sa 13^{ème} édition, est inscrit au Challenge de la Convivialité. Le thème de cette année était Légendes et Sorcellerie.

Traverser le territoire champêtre de Marne et Gondoire : Un parcours difficile, avec des chemins caillouteux, des ponts à franchir, un tunnel à traverser, le tout avec 500 m de dénivelé positif !

18 communes accueillent les coureurs pour se ravitailler. L'arrivée était dans le magnifique parc du château de Rentilly, avec de nombreuses festivités tout au long de la journée. Le Marathon de Marne et Gondoire tient à saluer la mémoire de Michel CHARTIER qui nous a quitté le 30 septembre 2015, il fût à l'origine du marathon et l'a toujours soutenu avec enthousiasme.



FÊTE DU VILLAGE

Le samedi 24 juin 2017

Le temps d'une soirée, la Corse était à l'honneur dans notre village. La commission des fêtes et les bénévoles avaient organisé cet événement et préparé un somptueux repas : « Veau à la tomate et olives accompagné de sa polenta à base de farine de châtaigne ».

L'orchestre TUTTI QUANTI sous la direction de Guiseppe FRANCOMANO a animé la soirée.

Une bonne ambiance où chacun était heureux de faire découvrir et partager ses spécialités !!!

Un moment très convivial et chaleureux. Merci à tous les participants, et un grand merci aux bénévoles de donner de leur temps pour que cette soirée soit aussi vivante et sympathique.



AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AIDES AUX ENTREPRENEURS

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire propose un service au développement économique (dont notre Maire est Vice-Président) qui s'adresse tant aux chefs d'entreprises qu'à ceux voulant créer leur propre entreprise.

Il leur propose un service professionnel gratuit d'accompagnement à la création d'entreprise.

Un livret est à votre disposition en mairie.

ÎLE DE LOISIRS JABLINES



Les cartes d'accès à la base de loisirs de Jablines sont à retirer à la mairie munie d'une photo d'identité récente et justificatif de domicile. Ensuite, il suffit d'acheter, à l'accueil ou au péage sur place, un timbre d'une valeur de 5€/an. La carte est gratuite pour les enfants de moins de 3 ans. Le Conseil Régional d'Ile de France vient d'éditionner la dernière version du guide des îles de loisirs pour la saison 2017.

Vous y trouverez les 12 sites (bases de loisirs) franciliens et leurs activités toujours plus nombreuses et diversifiées : baignade, accrobranches, canoë-kayak, simulateur de surf, randonnées, tir à l'arc, équitation pour ne citer que ces quelques uns, mais la liste est longue. Le guide est à votre disposition à l'accueil de la mairie.

LES MÉTIERS D'ARTS

Isabelle LEMAIRE

Une artiste plasticienne, qui vit et travaille à Carnetin.

Isabelle Lemaire est née à Paris, après ses études à l'École Nationale Supérieure des Beaux Arts, dont elle est diplômée, elle décide de s'installer dans la maison familiale de la rue de la Croix. Ce lieu de ressource depuis son enfance devient lieu de vie et de travail avec la création d'un atelier d'artiste dans la grange de la propriété.



Elle participe régulièrement à des expositions collectives au Grand-Palais à Paris de 1987 à 1999, en 1992, une exposition personnelle lui est consacrée à la Galerie Jacques Calot à Paris. Depuis 2008 elle participe aux Journées Européennes des Métiers d'Arts. Son travail est présenté sur le territoire, dans la cadre d'expositions collectives à Rhizome-Ferme du Couvent à Torcy. Enfin, elle est intervenante en arts visuels auprès des écoles et des crèches pour la ville de Torcy.

L'atelier est spacieux, havre de paix, ce lieu chaleureux se transforme en espace d'exposition ouvert au public sur le temps des Journées des Métiers d'Arts, il se visite également sur rendez-vous.

« Je travaille par cycles ou séries dans une constante expérimentation qui permet de faire surgir de nouveaux procédés. Morcelées et réassemblées, les séries se combinent et chacune d'entre elles constituent un développement de la précédente, les séries ne s'arrêtent que lorsque je pense avoir interrogé les multiples sens jusqu'à les vider de toutes possibilités. »



Peintre plasticienne, travaillant à partir de matériaux et supports variés, abandonnant peu à peu la peinture sur toile et l'idée de représentation pour une recherche qui prend de multiples formes. Le travail à l'encre de chine, la gravure sur carton plume, les jeux de symétrie sur papier calque imprimé et superposé reflètent un travail de création fait de questionnement et de liberté. Vous pouvez la contacter par mail : isa-lemaire@wanadoo.fr

APPEL À LA VIGILANCE

Dépérissement des frênes en forêt des Vallières

Les frênes de la forêt des Vallières sont actuellement victimes d'une maladie provoquée par un champignon parasitaire : la chalarose.

Elle entraîne un assèchement de la cime et un dépérissement de la souche des arbres, avec des risques de chute de branches et de rupture.



(© AEV/S.Trésonne)

L'épidémie concernerait à peu près 65% des peuplements de frênes sur les Vallières, selon les dernières évaluations de l'Agence des espaces verts et de l'Office national des forêts.

Les arbres dangereux pour les promeneurs vont devoir être retirés au plus vite.

En attendant, l'Agence des Espaces Verts (AEV) appelle à la vigilance et déconseille de se promener dans le massif en cas de vent.

Pour en savoir plus : www.aev-iledefrance.fr



(© AEV/S.Trésonne)

PASSEPORT ET CARTE D'IDENTITÉ

La mairie de Carnetin ne délivre plus de passeport et de carte nationale d'identité.

Il vous est possible de les faire établir dans l'une des communes équipées de ce dispositif.

Vous pouvez faire une pré-demande sur le site internet :

<https://ants.gouv.fr>



QUADS ET MOTOS INTERDITS EN FORÊT !

L'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France (AEV) n'a de cesse de le rappeler : la pratique de sports à moteur comme les motos et quads est formellement interdite en forêt régionale des Vallières.

Le dimanche 23 avril 2017, suite à une opération de Police, une douzaine de contrevenants ont été interpellés et verbalisés !

L'AEV rappelle que les usagers doivent pouvoir se promener en toute confiance, sans devoir se méfier en permanence du danger que représente la circulation d'engins motorisés dans un espace naturel... Les motos et quads dérangent la faune, notamment les oiseaux, en période de reproduction. Ils dégradent aussi les sols et la flore : la végétation finit par ne plus pousser et laisse place à des ornières géantes...

Autant de dégâts qui nécessitent, à terme, des travaux de réfection, avec des coûts non négligeables à la charge de l'AEV et, indirectement, des collectivités...

Circulation des véhicules à moteurs dans les espaces naturels : références réglementaires et mesures de répression

La circulation des véhicules à moteurs dans les espaces naturels est formellement interdite, excepté celle des agents des services publics. Les principales références réglementaires sont, notamment :

- la loi n° 91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels,
- les articles L. 2213-4 et L. 2215-3 du code général des collectivités territoriales,
- les articles L. 362-1 et L. 362-2 du Code de l'environnement
- les articles R. 163-6 du Code forestier
- la circulaire du 6 septembre 2005 relative à la circulation des quads et autres véhicules à moteur dans les espaces naturels

Ce qu'il faut retenir :

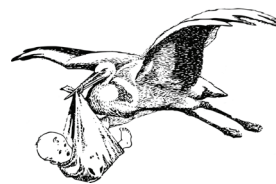
- les contrevenants sont passibles d'une amende de 90 à 135 €, avec selon les cas, une saisie de leur véhicule ;
- lorsque le délit est assorti d'un défaut d'assurance, de permis de conduire ou d'immatriculation, les détenteurs des véhicules à moteur font l'objet d'un transfert immédiat au commissariat de secteur. Ils sont présentés à l'officier de police judiciaire et risquent une peine prononcée par le Tribunal de police.

Carnet du village

Naissance :

Rose née le 26 mai 2017 chez Laura PRIGENT et Guillaume GAUTHIER

Nous lui souhaitons la Bienvenue.



Décès : Pierre Léon André CHEVALIER décédé le 14 mai 2017

Nous pensons à sa famille.

La Mairie à votre service

Le secrétariat est ouvert les lundi, mardi et jeudi de 13h00 à 16h30,

le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30,

le vendredi (hors scolaire) de 13h00 à 16h30

La permanence des élus est assurée le mardi et le jeudi de 18h00 à 20h00,

sauf durant le mois d'août

Tél.: 01 64 30 24 20 - mairie.carnetin@wanadoo.fr - www.carnetin.fr